



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 1er AVRIL 2020

La Fondation Franz Weber dénonce la position du secrétariat de la CITES sur le COVID-19

Alors que les gouvernements et les institutions du monde entier s'efforcent à endiguer la pandémie actuelle, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) semble s'être déchargée de toute obligation en lien avec le COVID-19. Pour la Fondation Franz Weber (FFW), ce manque de prise de responsabilité est inacceptable. L'ONG suisse a envoyé une lettre ouverte à la Secrétaire générale de la CITES, lui demandant qu'un message clair soit envoyé aux consommateurs du monde entier.

Le mandat de la CITES est de réglementer le commerce international d'espèces sauvages. Pourtant, le Secrétariat de la CITES a déclaré que « *les questions sur les zoonoses ne relèvent pas du mandat de la CITES et, de ce fait, le Secrétariat CITES n'a pas la compétence de faire des commentaires sur les nouvelles récentes relatives aux liens possibles entre la consommation humaine d'animaux sauvages et le COVID-19* ».

De toutes les conventions multilatérales de l'ONU, ce sont les règles et les dispositions de mise en œuvre de la CITES qui doivent jouer un rôle majeur dans la crise actuelle et pour combattre des futures zoonoses (maladies transmises par les animaux à l'homme). Le Secrétariat ne peut donc pas se permettre d'estimer que la pandémie est hors du champ d'application de la CITES, de qualifier ses origines comme étant de simples « commentaires des médias », ou de remettre en cause les « liens possibles » entre cette maladie et la consommation d'espèces sauvages. La CITES doit reconnaître que le commerce, la consommation et la détention de ces espèces sont étroitement liés à ce type d'épidémies, et qu'il est de sa responsabilité, en tant que traité international relatif au commerce d'espèces sauvages, de prendre des mesures.

« *Face à une crise sans précédent, la CITES ne peut pas faire comme si de rien n'était, et continuer à gérer le commerce d'espèces sauvages comme d'habitude, alors que celui-ci contrevient aux efforts mondiaux visant à endiguer le COVID-19 et de futures pandémies* », estime Vera Weber, présidente de la FFW, « *la CITES doit prendre ses responsabilités et envoyer un message clair aux consommateurs du monde entier : le commerce d'espèces sauvages est en lien direct avec les épidémies et pandémies telles que celle que nous affrontons actuellement* ».

CONTACT

Vera Weber, Présidente de la Fondation Franz Weber
veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04

Anna Zangger, avocate
anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59